



Annexe 6 Liste des postes profilés – Rentrée 2023

- ✓ **RECRUTEMENT : l'attribution** de ces derniers sera **hors barème** et **en fonction du rang de classement retenu**.

Postes ne relevant pas de l'ASH

- Enseignant formateur EMF/INSPE au CUFR
- Conseiller pédagogique rattaché à une circonscription (CPC)
- Conseiller pédagogique départemental¹ (CPD)
- Fonction Administrative Exceptionnelle (FAEX)
- Instituteur Animateur Informatique (IAI)
- Enseignant français langue seconde (FLS) 1^{er} degré
- Enseignant référent coordonnateur plans mathématiques

Ces postes ci-dessous **avec affectation définitive** (sous réserve de titres et après **avis des commissions**)

Postes relevant de l'ASH

- Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Enseignant référent scolarisation MDPH
- Enseignant au centre pénitentiaire
- Enseignant auprès de l'Etablissement de Placement Educatif (EPE) Dago
- Enseignant à l'UEAJ (PJJ)
- Enseignant au Centre Educatif Renforcé (CER)
- Responsable Local d'Enseignement (RLE-Centre pénitentiaire)
- Classe relais
- Unité d'enseignement élémentaire Autisme (UEEA)
- Enseignant auprès de la SESAD/ADSM
- Enseignant formateur EMF/ESPE au CUFR_Coordonnateur CAPPEI
- Enseignant en milieu hospitalier (CHM)
- Coordonnateur ULIS Lycée professionnel en réseau
- Conseiller pédagogique rattaché à une circonscription (CPC) ASH
- Directeur adjoint chargé de SEGPA (DACs)
- Enseignant au RSMA² **avec affectation définitive** après **entretien avec l'IEN ASH**

Ces postes ASH avec **affectation définitive** (sous réserve des titres : **CAPA-SH, CAEI, CAPSAIS, CAPPEI** et après **entretien avec l'IEN ASH**).

¹ PEDT, Maternelle, EPS, Langues vivante, sans spécialité)

² Pas de certification requise